

Image not found or type unknown



Propriétaire qui ne va pas chercher le recommandé de préavis

Par **valeriepicard66**, le **26/08/2018** à **10:50**

Bonjour,

J'ai envoyé à mon propriétaire une lettre recommandée avec accusé réception pour lui donner mon congé du bail.

Il ne va pas chercher le recommandé, que dois je faire, le recommandé est il valable même s'il ne le réclame pas.

Je vous remercie de vos réponses

Par **stellios**, le **26/08/2018** à **14:02**

bonjour,

non, le préavis ne démarre qu'à partir de la date où le bailleur signe l'AR. Il vous reste à lui en remettre un autre en main propre contre décharge ou par huissier.

Cordialement